

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(7\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin au Président du tribunal civil de Charleville, 20 décembre 1864](#)

Jean-Baptiste André Godin au Président du tribunal civil de Charleville, 20 décembre 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familiestère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamiliestère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[20 décembre 1864](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Président du tribunal civil de Charleville](#)

Lieu de destinationCharleville-Mézières (Ardennes)

Description

RésuméSur le procès en contrefaçon opposant Corneau frères à Godin. Après l'audience à l'issue de laquelle le tribunal semblait incertain, Godin demande au président du tribunal de confier l'expertise, si elle devait avoir lieu, à des personnes compétentes étrangères aux localités habitées par les deux parties, par exemple à Paris.

SupportLa copie de la lettre est barrée de deux traits manuscrit à la mine de plomb.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées[Corneau frères](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (7)

Collation1 p. (338r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

A Monsieur le Président du
tribunal civil de Chartreuse

Monsieur le Président

Les débats dans mon affaire contre
M. M. Cornuau frères ayant laisi l'opinion
du ministère public incertaine et une expertise
qui ayant paru sinon indispensable au
moins probable, sans rien préjuger
de l'opinion de mes juges, je suis instruit
vous adresser la prière pour le cas où
le tribunal jugerait une expertise nécessaire
de la confier à des hommes d'une impartialité
certaine en la matière, étrangers aux localités
habitées par les parties, et à leurs citations.

Paris offre surtout des hommes expérimentés
et habitués à ces sortes d'opérations au besoin
le Président du tribunal de la Seine
pourrait vous les désigner.

Je prie de vous agréer en aucun façon le vif désir
que j'ai que vous puissiez qu'on aise aux éléments
du procès les moyens de rendre promptement justice
veuillez agréer Monsieur le Président
les sentiments de parfaite considération
avec lesquels je suis
resté votre dévoué serviteur

Guise le 20 Juin 1864

Gordin